

N°01 - 07 Janvier 2022 : *newsletter pour les CSE*

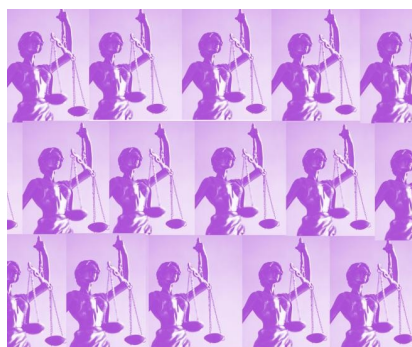
***Nous vous souhaitons une bonne année
2022 !***



Désignation d'un DS supplémentaire : la condition d'effectif s'apprécie à la date des dernières élections professionnelles

Ce sont les élections du CSE qui ouvrent le droit, pour un syndicat, de désigner un DS supplémentaire, puisque c'est au moment de ces élections que sont établis le score électoral des candidats et le nombre d'élus obtenus par le syndicat. L'effectif d'au moins 500 salariés nécessaire à la désignation d'un DS supplémentaire doit donc s'apprécier à cette date.

[Lire la suite >>](#)



Jurisprudence : les 30 arrêts importants du second semestre 2021

Petit retour en arrière sur les jurisprudences marquantes de 2021. Un cru où l'on a retrouvé les problématiques habituelles de la représentation du personnel et des droits des salariés, même si la période reste marquée par la crise épidémique et ses conséquences sur le monde du travail et les élus du personnel.



BDES « formule ordonnances Macron » : quelle date d'entrée en vigueur ?

Pour la chambre sociale de la Cour de cassation, la mise en place de la BDES réorganisée et complétée par l'ordonnance Macron sur le CSE est liée à la mise en place de cette institution, sauf accord contraire entre les partenaires sociaux.

[Lire la suite >>](#)

Lire la suite >>



CABINET ROSTAING
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ROSTAING
1 rue Fontaine l'Épine
25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.cabinet-rostaing.com



DYNAMIQUE CE
14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr

Découvrez et abonnez-vous à notre
chaîne Youtube Dynamique CE en
[cliquant-ici!](#)



© Cabinet Rostaing